

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 28 juillet 2026

Prévention des feux de forêts : nouvelles mesures d'interdictions à compter du mercredi 29 juillet 2026 dans le Bas-Rhin

Au regard des conditions météorologiques (rafales de vent de 30 km/h à 40 km/h, pas de pluie et températures élevées) et de l'augmentation du risque de feux de forêt pour les prochains jours, l'ensemble du département du Bas-Rhin sera placé en risque « **élevé-sévère** » à compter du **mercredi 29 juillet 2026**. Cette situation nécessite une vigilance renforcée de tous.

Par conséquent, les activités suivantes sont interdites dans les bois et forêts, et à moins de 200 mètres de ceux-ci, sur l'ensemble des communes du Bas-Rhin :

- Les feux d'artifices et les feux traditionnels ou événementiels
- Les feux de cuisson, y compris sur les équipements dédiés ou espaces aménagés
- Les feux de camp, de bivouac et d'agrément, y compris sur les équipements dédiés ou espaces aménagés
- De 13h à 22h uniquement, les activités de loisir avec moteur (quad par exemple)
- De 13h à 19h uniquement, la chasse

Ces interdictions entrent en vigueur **à compter de ce mercredi 29 juillet 2026**. Elles ne s'appliquent pas aux habitations et à leurs dépendances.

De même, à moins de 200 mètres des forêts, les activités agricoles sont autorisées avec la présence de moyens de protection tels que prévu par l'arrêté préfectoral du 29 mai 2026 (extincteurs, déchaumeurs ou tonnes à eau par exemple).

Pour rappel, les bons gestes pour protéger les récoltes et prévenir les départs de feux :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actualites/Fil-d-actualite/Feux-de-recoltes-Les-bons-reflexes-pour-lutter-contre-les-departs-de-feux>

En cas de départ de feu, il convient d'alerter immédiatement les secours en composant le 18 ou le 112 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Le préfet du Bas-Rhin rappelle que près de neuf incendies sur dix sont d'origine humaine. Le respect de ces mesures et l'adoption de comportements responsables sont essentiels pour prévenir les départs de feu et protéger les personnes, les biens et les espaces naturels.

Suivi de l'évolution du risque "Feux de forêt" dans le Bas-Rhin :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Presentation-des-differents-risques/Risque-feux-de-foret/Carte-Suivi-de-l-evolution-du-risque-Feux-de-foret-dans-le-Bas-Rhin>

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 45 59 26 76

Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr